



1.1

DEC_0135_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE ELISATH POUR LA MAINTENANCE DU LOGICIEL DE LA PISCINE LES 3 ILETS ALLANT DU 22/09/2025 AU 21/09/2026.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L2122-1 du Code de la commande publique,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président.

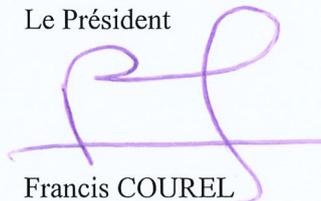
CONSIDERANT que la maintenance du logiciel métier et du matériel gérant les entrées/sorties est essentielle au bon fonctionnement de la piscine Les 3 Îlets de Pont-Audemer.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut être qu'assuré par le prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société ELISATH, 10 rue du Prefet Erignac, 54850 MESSEIN, d'un montant de 5240,69 € HT, soit 6288,83 € TTC, allant du 22/09/2025 au 21/09/2026.

Fait à Pont-Audemer, le 16 juillet 2025

Le Président



Francis COUREL

